

« Remettons l'IAE au cœur des politiques de l'emploi. »

Président de Coorace, Pierre Langlade revient sur la place que donne le gouvernement aux acteurs de l'insertion par l'activité économique dans sa lutte contre le chômage de longue durée.

Union Sociale : Quelle est la place des structures d'insertion par l'activité économique dans la lutte contre le chômage de longue durée ?

Pierre Langlade : L'histoire de l'insertion par l'activité économique (IAE) est longue de plus de 30 ans. Le rôle des acteurs du secteur, initialement préoccupés par remettre le pied à l'étrier à des personnes en difficulté sur un marché du travail peu abîmé, a de fait énormément évolué. L'installation du chômage de masse, la précarisation des conditions d'emploi, et aujourd'hui le chômage de longue durée ont amené les acteurs du secteur à revoir leurs missions pour répondre aux besoins nouveaux à la fois des personnes et des territoires. L'action des membres de notre réseau se situe aujourd'hui à la croisée des politiques de l'emploi et du développement local. Pour revenir à l'emploi, nos structures ont comme particularité de proposer un accompagnement dynamique à multiples facettes, adapté aux besoins spécifiques des personnes. Elles peuvent ainsi les inscrire dans une démarche d'activité, de retour à l'autonomie, d'activation des droits, de formation, de socialisation ou encore de résolution de problématiques ciblées (logement, santé, mobilité.). Ces multiples aspects de leur mission dite « emploi » ne sont pas suffisamment étudiés ni valorisés selon moi. Les pouvoirs publics n'ont pas encore intégré qu'ils pouvaient puiser parmi nos pratiques et innovations pour mettre en place des solutions concrètes ayant fait leur preuve sur le terrain et ainsi agir sur le front du chômage, y compris de longue durée.



US : Le gouvernement a annoncé toute une série de nouvelles mesures pour lutter contre le chômage de longue durée mais sans annoncer de nouveaux moyens pour l'insertion par l'activité économique. N'est-ce pas paradoxal ?

PL : En effet, c'est paradoxal. Mais au-delà des moyens alloués, il nous faut changer de paradigme et soutenir les structures d'insertion dans ce qu'elles proposent de plus innovant aujourd'hui. Celles-ci ne se contentent pas d'accompagner les personnes vers l'emploi, elles créent par leur action, les conditions d'un renouveau économique et social dans les territoires. Un exemple : quand en Haute-Savoie une structure de l'IAE coopère avec les collectivités et entreprises du territoire pour structurer une nouvelle filière d'activité autour de l'éco construction,

elle permet à des chômeurs bien accompagnés de revenir à l'emploi mais elle offre aussi de nouvelles perspectives à tout le territoire... Il en est de même dans de nombreux territoires où des structures de l'IAE sont à l'initiative de créations d'activités « non délocalisables » dans des champs aussi variés que la gestion des déchets, l'agriculture ou encore le textile...

US : Quels sont les progrès à accomplir en la matière ? La réforme de l'organisation de l'insertion pour l'activité économique est-elle suffisante ?

PL : La récente réforme de l'IAE n'est qu'une étape. Il était nécessaire de simplifier les dispositifs pour donner plus de lisibilité au secteur. Il nous faut néanmoins aujourd'hui aller beaucoup plus loin en identifiant et en traitant les véritables enjeux d'une évolution du secteur. Nous savons qu'il faut aujourd'hui donner aux entreprises de notre secteur les moyens de s'inscrire, à l'échelle de leurs territoires, dans des stratégies de concertation et de coopération multipartites avec des acteurs volontaires pour donner toutes ses chances à un développement économique solidaire local. Nous avons avancé sur le sujet avec les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

que la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire reconnaît et que l'État désormais soutient. Il nous faut aussi mieux mesurer tous les effets de l'action de nos structures en termes d'utilité sociale.

US : Le gouvernement envisage de permettre un accompagnement social des chômeurs de longue durée en entreprise. Les structures d'insertion sont visées pour assurer cet accompagnement dans certaines conditions. Comment celui-ci va-t-il se concrétiser ?

PL : Il ne fait aucun doute que le fait de prolonger l'accompagnement des personnes jusqu'au stade de l'emploi pérenne retrouvé est une mesure intéressante mais encore faut-il pouvoir la mettre en œuvre ! Les acteurs de l'IAE qui ont accompagné les chômeurs dans la durée pour préparer ce retour à l'emploi sont bien sûr légitimes à réaliser cette mission. Plus que ça, leur intervention est nécessaire pour éviter les ruptures dans la finalisation du parcours mais comment pourront-ils se mobiliser à ce stade sans moyens supplémentaires ? Pour l'instant, le gouvernement n'a pas apporté de réponses claires sur ce point.

Propos recueillis par Antoine Janbon

Un accord pour promouvoir un accompagnement global

Ce n'est pas vraiment une nouveauté : les chômeurs de longue durée cumulent bien souvent de nombreuses difficultés sociales (logement, santé...) qui constituent autant d'obstacles à leur retour à l'emploi et les acteurs publics agissent souvent de manière cloisonnée pour les accompagner. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée des départements de France (ADF), Pôle emploi et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ont signé le 1^{er} avril 2014 un protocole national portant sur une « approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté sociale ». Cet accord doit favoriser une meilleure coopération entre les acteurs de l'emploi et ceux de l'insertion dans une optique de parcours. « Nous voulons rapprocher et mutualiser les compétences du travailleur social du conseil général avec celles de l'agent de Pôle emploi dont le premier objectif est l'insertion professionnelle de la personne. Il s'agit au travers d'un cadre général et souple, de favoriser le dialogue et de lever les craintes entre ces deux acteurs, d'aboutir à des constats partagés et de



s'adapter aux réalités de la demande en encourageant les échanges de pratiques professionnelles », explique l'ADF. Cet accord présente également l'avantage de potentiellement mobiliser de nouveaux financements. En effet, en mettant en commun leurs compétences respectives, le département et Pôle emploi, pourront notamment accéder à des programmes issus du Fonds social européen pour mettre en œuvre cette nouvelle manière

d'aborder les politiques sociales. Quel bilan tirer de la mise en œuvre de cet accord un an après sa signature ? Il est sans doute un peu tôt pour le dire mais plus de 68 départements ont souhaité s'engager dans cette démarche et le dispositif bénéficie aujourd'hui à plus de 16 000 bénéficiaires. L'objectif est de généraliser celui-ci à l'ensemble des départements dans les mois à venir.